

**DECLARATION D'ADHESION AU CODE DE DEONTOLOGIE DE L'ARIF RELATIF
A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GERANT DE FORTUNE INDEPENDANT**

MEMBRE : N° :

A. ETES-VOUS OBLIGE DE VOUS SOUMETTRE A DES REGLES DE CONDUITE EN MATIERE PROFESSIONNELLE DE PAR LES LOIS AUXQUELLES VOTRE ACTIVITE EST ASSUJETTIE ?

OUI

NON

NE SAIT PAS

En cas de réponse positive, veuillez préciser les normes légales s'appliquant à votre activité qui vous obligent à vous soumettre à des règles de conduite :

.....

Vous êtes expressément rendu attentif au fait que la soumission au Code de déontologie de l'ARIF continuera aussi longtemps que vous resterez membre de l'ARIF et que durera l'activité à raison de laquelle vous avez l'obligation légale de vous soumettre à de telles règles de conduite.

B. DECLAREZ-VOUS VOUS SOUMETTRE VOLONTAIREMENT AU CODE DE DEONTOLOGIE DE L'ARIF POUR LE CAS OU VOTRE SOUMISSION NE SERAIT PAS LEGALEMENT OBLIGATOIRE?

OUI

NON

Vous êtes expressément rendu attentif au fait que votre soumission volontaire au Code de déontologie de l'ARIF ne peut être révoquée avant la fin de la période de révision pendant laquelle elle a été déclarée.

Toute activité assujettie d'un membre soumis au Code de déontologie, que ce soit à titre obligatoire ou volontaire, doit donner lieu à révision selon les directives de l'ARIF.

En répondant positivement à l'une au moins des questions A et B ci-dessus, le membre exprime sa volonté de se soumettre pleinement et sans réserve au Code de déontologie de l'ARIF (disponible sur le site Internet de l'ARIF www.arif.ch) dont il joint à la présente un exemplaire dûment daté et signé pour accord avec ce qu'il énonce.

Veuillez dater et signer la présente déclaration d'adhésion au Code de déontologie de l'ARIF

Signature(s) autorisée(s) :

Date :